



**PRÉFÈTE
DE LA HAUTE-VIENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la légalité
Bureau des procédures environnementales
et de l'utilité publique**

Limoges, le **15 MARS 2023**

La préfète de la Haute-Vienne

à

Liste des destinataires in fine

Objet : Réunion de la commission de suivi de site (CSS) relative à la Centrale Energie Déchets

Réf : Décret n° 2012-189 du 7 février 2012 relatif aux commissions de suivi de site - Arrêté du 12 novembre 2012 modifié portant création et composition de la CSS CED - Consultation des membres du bureau par courriel

PJ : Un dossier

La commission de suivi de site relative à la Centrale Energie Déchets exploitée par la Communauté Urbaine Limoges Métropole, sur la commune de Limoges, se réunira à la préfecture le mercredi 29 mars 2023 à 10 h 00 - salle Marianne - 1 rue de la Préfecture à Limoges.

L'ordre du jour portera sur les points suivants :

- 1 - approbation du procès-verbal de la réunion de la CSS du mercredi 2 mars 2022 après examen
 - des modifications demandées par M. Tricart (LNE) le 26 avril 2022
 - de la réponse technique apportée par Limoges Métropole le 5 janvier 2023
 - des précisions et demandes de M. Tricart (LNE) 26 janvier 2023
- 2 - présentation des nouveaux représentants au sein de la CSS suite à son renouvellement
- 3 - désignation des membres du bureau par chaque collège
- 4 - situation de l'établissement : présentation de Limoges Métropole
- 5 - contrôles effectués par l'inspecteur de l'environnement
- 6 - questions diverses

Vous voudrez bien y participer ou vous y faire représenter dans les conditions fixées par les documents de référence.

Je vous remercie de présenter votre convocation ainsi qu'une pièce d'identité au service d'accueil de la préfecture, situé 6 rue Daniel-Lamazière, avant l'accès à la salle Marianne.

**Pour la préfète et par délégation,
Le secrétaire général**

Jean-Philippe AURIGNAC

